



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Communication : Les enjeux de l'EAC

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, UNE POLITIQUE DE COOPERATION ENTRE TOUS LES ACTEURS CULTURELS ET EDUCATIFS

Si l'idée de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) entre les murs de l'école est ancienne, sa généralisation à l'ensemble des disciplines culturelles et des âges de la vie reste inachevée. Pour poursuivre la construction d'une véritable politique émancipatrice au service de tous, il est nécessaire d'impliquer les acteurs de l'EAC dans leur ensemble, de garantir des passerelles et une cohérence d'architecture au sein d'une filière hétérogène, et de renforcer les voies de coopération entre les parties prenantes. La présente fiche vise à rassembler les enjeux et à clarifier les notions intrinsèques à l'EAC.

1. Quels sont les objectifs de l'EAC ?

L'Education Artistique et Culturelle est un moyen de mise en œuvre des droits culturels, et par cela un moyen **d'émancipation des individus**. Les droits culturels regroupent trois grandes libertés émancipatrices : liberté de création et d'expression, liberté de diffusion, liberté de participer à la vie culturelle de son choix. Ces droits concernent **toutes les personnes**, de tout âge, de toute condition sociale, de toute situation et localisation.

Comme la culture est une réalité sociale au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'elle implique des relations entre plusieurs individus, l'exercice de ces libertés peut rarement se faire seul, il implique une dimension collective. Ce sont les processus de **partage, d'échange et de transmission des ressources culturelles**, selon diverses modalités, **que nous appelons Education Artistique et Culturelle**.

L'EAC a vocation à augmenter le patrimoine culturel et social des personnes, en permettant à chacune de trouver une place dans l'échange. Elle est source de réussite et d'épanouissement, c'est pourquoi la politique qui organise l'EAC doit :

- Garantir l'égalité d'accès de tous à ce processus,
- Offrir aux personnes les capacités de choisir de s'impliquer ou de ne pas s'impliquer,
- Dépasser les blocages intériorisés et les complexes de légitimité.

2. Quels sont les publics de l'EAC ?

La définition de l'EAC employée couramment par les acteurs publics se focalise exclusivement sur le public de l'éducation nationale. Cette définition est malheureusement trop restrictive. L'EAC, puisqu'elle vise l'émancipation des personnes, doit concerner **tous les individus, tout au long de la vie**. Il s'agit d'intégrer tous les citoyens des territoires, capables de partager des expériences esthétiques et de prendre part à des actions collectives et transformatrices pour les territoires et leurs habitants.

A ce titre, l'attention doit être portée sur la situation des personnes empêchées. Pour des raisons diverses (éloignement géographique, situations sociales fragiles, handicap...) ces personnes sont tenues éloignées des lieux et relations de partage de la culture. Les associations sont présentes sur le terrain pour leur proposer de l'éducation artistique et culturelle. [Formulation du paragraphe à retravailler]

3. Quels sont les acteurs de l'EAC

Parce que l'EAC concerne toutes les personnes dans la diversité de leurs situations, les acteurs de l'EAC actifs sur le terrain sont à considérer dans leur globalité, formant une filière riche et hétérogène, où l'action de chacun doit être reconnue. Bien sûr dans le cadre scolaire, les écoles, les collèges, les lycées et leurs enseignants constituent un maillon indispensable de la transmission à la jeunesse. Mais les communautés éducatives doivent également intégrer les acteurs culturels :

- **Les institutions culturelles** nationales et territoriales, de toutes les disciplines, disposant d'un accès privilégiés aux ressources,
- **Les acteurs de l'Enseignement Artistique Spécialisé (EAS)** : Conservatoires territoriaux et nationaux, Ecoles d'arts et du spectacle vivant...
- **Les associations culturelles et d'éducation populaire** qui maillent le territoire.

Cette notion élargie des **communautés éducatives servira de cadre à l'organisation de la coopération entre les parties prenantes**. Pour que ces acteurs puissent jouer pleinement leur rôle, ils doivent également être pris en compte dans les instruments de la politique d'accès aux ressources culturelles, le pass culture notamment.

4. Quelles méthodes pour l'EAC ?

Chemins de vie

Pour mener une politique d'EAC tournée vers l'émancipation et portée au-delà du cadre scolaire, les acteurs de l'EAC permettent des **chemins** de long terme qui mêlent :

- Expérience esthétique : voir, entendre, sentir, découvrir,
- Expérience créative : faire, pratiquer, créer,
- Expérience réflexive : comprendre, interpréter.

Ces chemins librement orientés par les individus sont encouragés par une **dynamique collective**, nourrie des rencontres ainsi que du partage et des échanges qui en découlent.

La poursuite de ces chemins suppose que des **passerelles** soient établies entre les différents parcours, les différentes disciplines.

Une dynamique ascendante

La notion de connaissance dans l'éducation pousse à réfléchir le sens des dynamiques de transmission et de reconnaissance. Les méthodes d'EAC reposent sur la reconnaissance du fait que chacun puisse être expert de sa culture.

5. Les temps de l'EAC

Parce que l'EAC est le fruit d'une coopération entre des acteurs multiples, la question de sa temporalité se pose de manière centrale.

Elle se pose d'abord pour les élèves de l'éducation nationale. Il est important que soient préservés dans les emplois du temps à chaque âge des temps libres, c'est-à-dire des temps d'exercice de liberté, pendant lesquels pourront advenir les moments de découverte culturelle et d'échange, accompagnés par les acteurs non scolaires. Or, les réformes récentes de l'éducation nationale rendent plus difficile l'identification de plages libres dans l'emploi du temps hebdomadaire des élèves, collégiens et lycéens. A l'échelle de l'année scolaire, l'école reste désormais ouverte pendant les vacances et se substitue à l'éducation populaire pour proposer des activités. La préservation de limites claires entre les différents temps éducatifs est une condition de la **complémentarité éducative**.

Quelques exemples d'initiatives EAC des acteurs de terrain :

- Les **établissements d'enseignement artistique** prennent en charge de l'EAC tout au long de la vie, par les ateliers de sensibilisation prénatale, l'intervention en crèche, jusqu'à la pratique et l'enseignement artistique pour adultes.
- Bon nombre d'acteurs associatifs de l'éducation populaire, comme les **MJC**, utilisent la pratique culturelle à tout âge (éveil des très jeunes enfants, ateliers de pratiques avec jeunes et adultes etc). Leur travail facilite l'accès aux œuvres, encourage les réalisations artistiques et la pratique (musique, théâtre, architecture, vidéo...).
- **Les associations musicales** proposent une pratique artistique tout au long de la vie. L'association chorale *A Cœur Joie* par exemple travaille notamment sur les problématiques du chant pour le grand âge.
- **La Ligue de l'enseignement** est active pour la mise en œuvre des droits culturels en **milieu carcéral**, et notamment la liberté de participer à la vie culturelle pour les personnes détenues. Cette action revient à mettre en forme des parcours d'éducation culturelle adaptés.
- Sur les chantiers bénévoles organisés par les associations de patrimoine de l'Union REMPART, plusieurs milliers de jeunes de 15 à 25 ans comprennent le patrimoine dans son contexte historique et les idées sur lesquelles il s'est construit.